



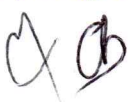
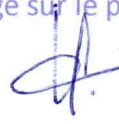
ORDRES INITIATIQUES MACONNIQUES DES RITES EGYPTIENS

Les Ordres Initiatiques Maçonniques des Rites Egyptiens désignés par la Suite constituent un centre d'Activité de L'Union Maçonnique Européenne. Cette Institution Maçonnique désignée par la suite UME a son siège : *Hotel Festa Brava, la Ilacuna n°7 – AD 500 à Andorra la Vella (Principat d'Andorra)*

L'OIMRE a donc pour vocation de réunir toutes les sensibilités initiatiques travaillant dans le cadre des dépôts qui nous ont été transmis par l'histoire et enveloppant ce qui est communément rassemblé sous le vocable des « Rites Egyptiens ». L'OIMRE reçoit, comme adhérentes, des Puissances Maçonniques authentiques, Régulières et Traçables afin d'enrichir son patrimoine spirituel et de garantir de vraies voies de travail et de recherche sur les plans Symbolique, philosophique, métaphysique, hermétique et pour la pratique opérative des Arts Royaux. Sa portée touche tous les espaces de l'Orient à l'Occident et son sujet concerne l'acquisition des savoirs et l'accès à la connaissance.

A ce propos les membres de l'OIMRE considèrent que, pour ce faire, ils n'admettront aucune entrave de quelque nature que cela soit, faisant leur, la liberté absolue de conscience et le droit à faire vivre leur chemin initiatique sous les auspices du respect fondamental de la liberté d'expression.

L'OIMRE n'est pas une Puissance Maçonnique mais elle réunit en une même identité autonome et individualisée des Puissances Maçonniques absolument indépendantes qui ont décidé de mettre en commun ce qui constitue le sel de l'initiation c'est-à-dire une volonté ferme et opérationnelle de partage et d'échange sur le plan spirituel.

CP
H 35   Y.G. 

1/4

De cette volonté et par la qualité requise pour devenir membre de cette noble institution, l'OIMRE constitue un label de qualité en matière de transmission initiatique.

A cet effet les Puissances Maçonniques signataires acceptent de faire rayonner leur propre Rite mais de réveiller des Rites qui furent **fondateurs** des leurs et qui méritent de se voir mis à disposition de chercheurs authentiques (Rite de Misraïm, Rite de Memphis, autres Rites primitifs, Rites Orientaux). L'entrée de notre humanité s'inscrivant à l'aube de l'ère du Verseau une nouvelle voie s'ouvre, caractérisée par le rapprochement de la science avec l'ésotérisme et ce, dans leur acception la plus large. Elles établissent une déontologie de fonctionnement afin d'assurer à **tous les Frères et les Sœurs des Rites** travaillés, un libre parcours sur les différents échelons que comporte leur "Corpus Initiatique". De ce fait elles s'engagent à mettre en œuvre un mode de gouvernement favorable à l'apprentissage et à la mise en œuvre des outils d'accès "au savoir et à la connaissance" par l'investigation sur la totalité des champs initiatiques (sans exception) découverts par l'homme depuis son accès à la conscience individuelle ou collective ...

Toutes les Puissance Maçonniques de l'OIMRE ont été validées selon les critères suivants :

- Une filiation
- Une échelle
- Un ou des processus initiatiques expliqués et suivis **assortis** de modes de transmissions claires et transparentes.
- Une direction de l'institution par des initiés dont les parcours ont été particulièrement contrôlés afin qu'aucune ambiguïté ne soit permise.
- **Une structure organisationnelle claire et en conformité avec les exigences de leur pays de rattachement.**

De façon concrète,

Nous déclarons que :

Art 1. L'OIMRE est constitué en Puissances Maçonniques libres, indépendantes et autonomes. Elles-mêmes constituées par des Francs-Maçons libres qui ont **accepté** librement les modes d'Organisation et de Gestion de leur entité maçonnique de rattachement. Sa portée est Internationale.

ART 2. Dès lors, par l'adhésion à l'OIMRE, la Puissance Maçonnique membre accepte :

- D'être membre actif du « Cercle Initiatique de Rite Egyptien » dont le rôle est d'être un centre d'union et de **ressources** au service des savoirs, des pratiques Rituéliques ainsi que des formes et moyens d'accès à la connaissance.
- De promouvoir nos rites Respectifs en les faisant aimer et en valorisant leurs aptitudes à mener **leurs membres vers** une réelle réalisation de soi.
- D'examiner le moyen d'accompagner toute forme de vie et d'organisation afin de combattre inlassablement l'ignorance, l'inexactitude, le rejet et l'exclusion

ART 3. L'OIMRE n'a pas vocation à contraindre ses membres dans un type ou une méthode de gestion qui pourrait sembler idéale, il laisse à chacun **d'entre eux** le choix de l'expérimentation ou de la consolidation de leur système organisationnelle.

GP

H. S. A

M. A.

Y.G.

2/4

ART 4. L'OIMRE dans le cadre de l'UME et de sa portée Internationale se conçoit comme une plateforme cohérente spécialement attentive aux inspirations des temps anciens mais très soucieuse de parfaire ses liens d'amitié avec toutes formes de pratiques Maçonniques à condition que celles-ci **respectent** les principes fondamentaux de Liberté, de fraternité et d'égalité face aux valeurs qui transcendent toute forme d'Organisation humaine y compris profane.

ART.5. Dans le cadre de l'OIMRE toute créativité ésotérique est possible (et même encouragée) avec l'assentiment des Puissances Maçonniques concernées.

ART 6. L'OIMRE donne accès aux membres des puissances adhérentes à la délivrance d'un passeport UME

Art 7. En ce jour du l'Ere Vulgaire de l'an 2019, le 18^{ième} Jour du Mois de Mai, l'Ordre des Rites de Venise devient Membre de l'OIMRE (Ordres Initiatiques Maçonniques des Rites Egyptiens)

O.*I.*A.*P.*M.*M.*.

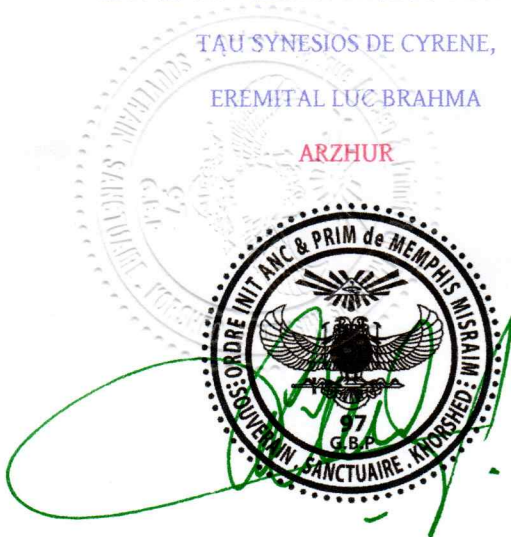
T.*P.*S.*G.*C.*.

LE T.*S.*F.*. GERARD BAUDOU-PLATON (97°)

TAU SYNESIOS DE CYRENE,

EREMITAL LUC BRAHMA

ARZHUR



O.*R.*V.*.

T.*S.*F.*. ALAIN DI RUSSO (97°)

TAU JOHANNES SAR MERDWYN

GRAND HIEROPHANTE – SUPERUM

GRAND MAÎTRE GENERAL DE L'ORDRE

T.*P.*S.*G.*C.*. DU S.*S.*G.*A.*.



O.*M.*R.*A.*.

T.*P.*S.*G.*C.*.

LE T.*S.*F.*. ALTAÏR (95°)

GRAND GARDIEN DES FILIATIONS DE L'ORDRE
ALIAS YOURI GOLOVKO



O.*R.*V.*.

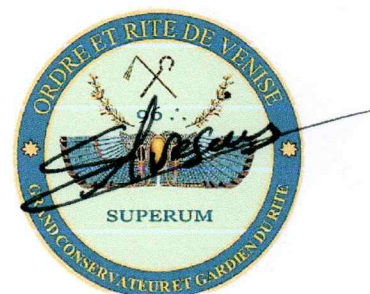
S.*F.*. SEBASTIEN SUELVES (96°)

ESTEBAN ELVESIUS

MEMBRE – SUPERUM

GRAND GARDIEN DU RITE

S.*L.*G.*C.*. DU S.*C.*G.*A.*.



O.*I.*A.*P.*M.*M.*.

T.*S.*F.*. GUY DUVAL (96°)

SOUVERAIN SANCTUAIRE KHORSHEH

GRAND GARDIEN DU RITE TRADITIONNEL RA

T.*P.*S.*G.*C.*. (VOIE RA)



O.*R.*V

S.*F.*. DOMINIQUE CHARROY (96°)

AQUILAKH

MEMBRE – SUPERUM

GRAND REGULATEUR DE LA C.*S.*J.*M.*G.*A.*.

GRAND INSPECTEUR DU S.*G.*C.*G.*A.*.



O.*I.*A.*P.*M.*M.*.

CANADA

T.*S.*F.*. CHARLES BORM (97° ADJ)

T.*P.*S.*G.*C.*.



O.*R.*V.*.

S.*F.*. CLET NACTO (96°)

PTAH DJED

MEMBRE – SUPERUM

GRAND GARDIEN DE L'ORDRE

G.*M.*. DE LA G.*L.*S.*G.*A.*.



O.*R.*V

S.*F.*. PIERLUIGI PEDERSINI (96°)

KA KAU RE NETJER KHEPERU

MEMBRE – SUPERUM

HIEROPHANTE DE L'O.*R.*V.*. POUR L'ITALIE

T.*P.*S.*G.*C.*. DU S.*C.*I.*G.*.
G.*M.*. DE LA G.*L.*S.*I.*G.*.



O.*R.*V

S.*S.*. JACQUELINE DI RUSSO (95°)

DANA

MEMBRE – S.*S.*G.*A.*. ET S.*S.*I.*G.*.

REPRESENTANT PAR DELEGATION LE T.*S.*F.*.

PIERLUIGI PEDERSINI (96°)